



Dinan, le 15 mars 2019

Service Traitement et Valorisation des déchets
02 96 87 72 72
dechets@dinan-agglomeration.fr

Objet : Du changement pour vos déchets !
Secteur de Broons, Mégrit et Yvignac la Tour

Madame, Monsieur,

Dinan Agglomération œuvre sur son territoire à l'harmonisation des schémas de collecte des déchets et des modes de financement du service. Cela se traduit sur votre commune par :

- * la dotation en bac individuel à ordures ménagères de l'ensemble des foyers,
- * la modification des consignes de tri avec l'extension des consignes à tous les plastiques et la collecte séparée des papiers,
- * l'instauration d'une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) en remplacement de la redevance.

La collecte en bac individuel des ordures ménagères au porte à porte sera étendue à tous les foyers dès le 8 avril prochain.

Pour ce faire, nous vous invitons à venir chercher votre bac aux jours, heures et lieux indiqués dans le tableau ci-dessous (*cela concerne également les usagers qui sont déjà dotés d'un bac individuel**, attention seul le nouveau bac sera collecté). Afin d'anticiper sur les évolutions du service et notamment les obligations réglementaires, ce nouveau bac disposera d'une puce.

Communes	Horaires (de 10 à 17h00 en journée continue)	Lieu de distribution	Première collecte
Broons	Du 25 au 30 mars	Maison intercommunale de Broons – Parc d'activités du Châlet - Broons	Le lundi à partir du 08/04 dès 5h00
Mégrit	Les 1 ^{er} , 2 et 6 avril	Atelier municipal - 21 rue des granitiers (derrière l'école) - Mégrit	Le vendredi à partir du 12/04 dès 5h00
Yvignac-la-Tour	Du 3 au 6 avril	Atelier municipal – 6 rue des frères Bouillon - Yvignac la Tour	Le lundi à partir du 08/04 dès 12h00

Pour ceux qui disposent déjà d'un bac, ramenez-le lorsque vous viendrez récupérer votre nouveau bac pucé.

En dehors de ces dates, vous pourrez vous procurer un bac à ordures ménagères à la maison intercommunale de Broons aux jours et heures habituels d'ouverture.

Toutes les consignes concernant la collecte vous seront transmises lors de la distribution.

La contenance du bac sera adaptée à la composition de votre foyer

Vos ordures ménagères doivent être mises dans des sacs fermés avant d'être déposées dans votre bac. Les sacs poubelle déposés au pied de votre bac ne seront pas collectés.

Le bac (couvercle fermé) est présenté à la collecte plein (sans tasser pour faciliter le vidage). Il ne doit pas contenir de déchets recyclables, verre, déchets dangereux, déchets verts, cendre chaude ...

Tous les emballages et les papiers se trient !

Dinan Agglomération étend les consignes de tri des emballages ménagers à tous les emballages en plastique ! Ce déploiement s'accompagnera d'une modification du mode de pré-collecte.

3 flux seront à trier séparément : le verre, les emballages ménagers, et les papiers. Les sacs jaunes disparaissent ! Les points d'apport volontaire seront donc renforcés et de nouvelles colonnes pour les papiers/journaux/magazines seront installées.

Un mémo tri est joint à ce courrier pour vous aider à trier et recycler plus.

En pratique, chez vous :

- * séparez les emballages et les papiers
- * déposez-les en vrac sans sac dans les colonnes prévues à cet effet
- * continuez à trier le verre comme vous le faisiez auparavant

Le mode de financement pour la collecte et le traitement des déchets change !

A partir de cette année, la Taxe des Enlèvements des Ordures Ménagères (TEOM) se substitue à la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM).

La TEOM sera recouvrée en même temps que votre taxe foncière. Elle est calculée suivant la valeur locative du foncier bâti (vous ne recevrez donc plus de facture correspondant à la redevance d'enlèvement des ordures ménagères à partir de cette année).

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter le service Traitement et Valorisation des déchets de Dinan Agglomération au 02 96 87 72 72.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos sincères salutations.

Le Vice-Président chargé de la
Transition énergétique et des déchets,
Dominique RAMARD